

A

B



D

A03 — PLAN DE CONSTRUCTION



- AUCUNE MESURE NE DOIT ÊTRE PRISE DIRECTEMENT SUR LES PLANS.
- TOUTES LES MESURES INDIQUÉES SUR LES PLANS SONT APPROXIMATIVES. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LES VALIDER SUR PLACE.
- RETIRER TOUTS LES ÉLÉMENTS NOTÉS AUX PLANS DE DÉMOLITION ET DISPOSER DU SITE À L'EXCEPTION D'INDICATION CONTRAIRE.
- EFFECTUER TOUTS LES PERÇEMENTS ET DÉCOUPAGES, INDIQUÉS AUX PLANS, DANS LES MURS EXISTANTS POUR LES CHANGEMENTS D'APPAREILS DE PLOMBERIE EXISTANTS. L'ENTREPRENEUR DEVRA RAGRÉER TOUTES LES SURFACES DE MURS, PLANCHERS ET PLAFONDS QUI DEVRONT ÊTRE CONSERVÉES ET QUI ONT ÉTÉ ENDOMMAGÉES PAR LES TRAVAUX.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA PROTÉGER TOUTS LES ACCESSOIRES ET SURFACES EXISTANTS QUI SERONT CONSERVÉS LORS DES TRAVAUX DE DÉMOLITION.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA PROTÉGER TOUTS LES ESPACES DU BÂTIMENT QUI NE SONT PAS INCLUS DANS LE CONTRAT.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA RETIRER DU SITE, SANS DÉLAI, TOUTS LES ÉLÉMENTS DE REBUTS OU DÉBRIS QUI POURRAIENT ÊTRE DANGEREUX POUR LES OCCUPANTS DU BÂTIMENT.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA METTRE TOUTS LES DÉBRIS ET REBUTS DE DÉMOLITION DANS DES CONTENEURS À DÉCHETS ET LES ÉVACUER DU SITE. L'ENTREPRENEUR DOIT ASSUMER LES FRAIS.
- AVANT D'INTERROMPRE UN SERVICE TEL QUE : ÉLECTRICITÉ, EAU, GAZ, ETC. L'ENTREPRENEUR DOIT AVISER LE CLIENT 72 HEURES À L'AVANCE.
- SE RÉFÉRER AUX PLANS DE MÉCANIQUE, ÉLECTRIQUE ET STRUCTURE POUR LES ÉLÉMENTS À DÉMOLIR RELATIFS À CES DISCIPLINES.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTS LES PLANS, DIMENSIONS, DÉTAILS, DEVIS, ET CONDITIONS DE CHANTIER EN PLUS D'AVISER L'ARCHITECTE DE TOUT DÉSACCORD ET OMISSION.

- L'ENTREPRENEUR GÉNÉRALE ET TOUS LES ENTREPRENEURS SPÉCIALISÉS SONT RESPONSABLES DE RETIRER ET D'ENTREPOSER AVEC SOIN LES TUILLES DE PLAFOND SUSPENDUES DANS LES ZONES REQUISES POUR EFFECTUER LEURS TRAVAUX. APRÈS CHAQUE QUART DE TRAVAIL, LES TUILLES DE PLAFOND DOIVENT OBLIGATOIREMENT ÊTRE RÉINSTALLÉES AVEC SOIN À LEUR EMPLACEMENT D'ORIGINE.
- L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER DE NE LAISSER AUCUN DÉBRIS DE CONSTRUCTION DANS L'ENTRE-PLAFOND.
- UN NETTOYAGE RESPECTANT LES NORMES DE SALUBRITÉ DEVRA ÊTRE EFFECTUÉ UNE FOIS LES TRAVAUX TERMINÉS.

- TOUS LES TRAVAUX DEVONT RESPECTER LES CODES DE BATIMENT ET LES NORMES EN VIGUEUR.
- AUCUNE MESURE NE DOIT ETRE PRISE DIRECTEMENT SUR LES PLANS. DEMANDER A L'ARCHITECTE SI DES MESURES SUPPLEMENTAIRES SONT REQUISES.
- TOUTES LES MESURES INDIQUEES SUR LES PLANS SONT APPROXIMATIVES. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LES VALIDER SUR PLACE.
- L'ENTREPRENEUR DEVA VERIFIER TOUS LES PLANS, DIMENSIONS, DETAILLS, DEVIS ET CONDITIONS DE CHANTIER. L'ENTREPRENEUR DEVA AVISER L'ARCHITECTE DE TOUT DESACCORD ET OMISSION AVANT D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX.
- L'ENTREPRENEUR DEVA FOURNIR TOUS LES MATERIAUX ET LA MAIN-D'OEUVRE NECESSAIRES POUR COMPLETER TOUS LES ETAPES DES TRAVAUX.
- L'ENTREPRENEUR GENERAL EST RESPONSABLE DE FOURNIR ET INSTALLER TOUS LES EMBOUTEMENTS REQUIS AUTOUR DES CONDUITS MECANIQUES OU LES POUTRES ET COLONNES INDIQUEES SUR LES DESSINS.
- L'ENTREPRENEUR DOIT SCELLER ADEQUATEMENT TOUS LES PERIMETRES D'OUVERTURES POUR CONDUITS MECANIQUES/ELECTRIQUES QUI TRAVERSENT LES CLOISONS DANS L'ESPACE MECANIQUE (ENTRE-PLAFOND) AFIN DE CONSERVER L'INTEGRITE ACOUSTIQUE (ITS) ET/OU ULC DE CHAQUE CLOISON.
- L'ENTREPRENEUR DEVA RAGREER TOUTES LES SURFACES DE PLANCHER, MURS ET PLAFOND ENDOMMAGEES LORS DES TRAVAUX, UTILISER DES MATERIAUX DE MEMES TYPES POUR TOUTS LES TRAVAUX D'ARCHITECTURE, DE MECANIQUE ET D'ELECTRICITE DU CONTRAT.
- L'ENTREPRENEUR GENERAL DEVA RAGREER LES MURS ET FAIRE LES RETOUCHES DE PEINTURE NECESSAIRES SUITE A L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION.
- L'ENTREPRENEUR GENERAL DOIT PROTEGER LES TRAVAUX COMPLETES DU PRESENT CONTRAT JUSQU'AU PARACHEVEMENT DES TRAVAUX ET L'APPROBATION FINALE DE L'ARCHITECTE ET DU CLIENT.
- REFERER AUX DESSINS ET AUX DEVIS EN MECANIQUE, ELECTRICITE ET STRUCTURE POUR LES TRAVAUX A COORDONNER AVEC CES DISCIPLINES.
- PREVOIR L'INSTALLATION D'UNE MEMBRANE INTERMEDIAIRE ENTRE LES ELEMENTS D'ACIER ET D'ALUMINIUM AFIN DE CONTRENER LA CORROSION.
- FOURNIR ET INSTALLER DES MANCHONS TEL QUE RECOMMANDE POUR L'ENSEMBLE DES PERCEMENTS TRAVERSANT LES CLOISONS AVEC DEGRE DE RESISTANCE AU FEU AFIN DE CONSERVER L'INTEGRITE DE CELLE-CI. COORDONNER LES DETAILLS D'ASSEMBLAGES ET LES DIMENSIONS AVEC LES INGENIEURS EN MECANIQUE/ELECTRIQUE. FOURNIR DES FICHES TECHNIQUES DES PRODUITS POUR APPROBATION DES INGENIEURS ET DE L'ARCHITECTE.
- TOUTE PENTE DOIT AVOIR UN MINIMUM DE 2% SAUF SUR INDICATION CONTRAIRE.

DÉMOLITION SÉLECTIVE

- 1. DÉMOLIR ET DÉMONTÉR LES OUVRAGES DE FAÇON SOIGNÉE ET ORDONNÉE AINSI QUE CONFORMEMENT À LA RÉGLEMENTATION.
- 2. À LA FIN DE CHAQUE JOURNÉE DE TRAVAIL, VÉRIFIER LA STABILITÉ ET LA SÉCURITÉ DE L'OUVRAGE POUR ÉVITER TOUT EFFONDREMENT OU BASCULEMENT DE L'UN OU L'AUTRE DE SES COMPOSANTS.
- 3. EXÉCUTER LES TRAVAUX DE DÉMOLITION DE MANIÈRE À MINIMISER LA POUSSIÈRE ET À EN EMPÊCHER LA MIGRATION.

COUVERTURES À MEMBRANE DE BITUME MODIFIÉ

REVÊTEMENT INTERMÉDIAIRE

- 1. PLAQUES DE PLÂTRE À MAT DE VERRE : CONFORMES À LA NORME ASTM C 1177, DE 12,7 MM D'ÉPAISSEUR.

PARÉ-VAPEUR

- 1. PARÉ-VAPEUR EN MEMBRANE POUR COUCHE DE BASE : MEMBRANE PRÉFABRIQUÉE, CONFORME À LA NORME CGSB 37-GR-56M, EN ELASTOMÈRE, STYRÈNE-BUTADIÈNE-STYRÈNE (SBS), ARMÉE POLYESTER.
- 1. SURFACE ET SOUS-FACE : SABLÉE/POLYÉTHYLÈNE.

MEMBRANE

- 1. COUCHE DE BASE : MEMBRANE CONFORME À LA NORME CGSB 37-GR-56M, ARMÉE DE FIBRES DE POLYESTER.
- 1. MEMBRANE PRÉFABRIQUÉE : EN POLYMERÉ-ELASTOMÈRE DE TYPE STYRÈNE-BUTADIÈNE-STYRÈNE (SBS), ARMÉE DE POLYESTER, AYANT UNE MASSE SURFACIQUE NOMINALE DE 180 G/M².
- 1. COUCHE DE FINITION : MEMBRANE CONFORME À LA NORME CGSB 37-GR-56M, ARMÉE DE FIBRES DE POLYESTER.
- 1. MEMBRANE PRÉFABRIQUÉE : EN POLYMERÉ-ELASTOMÈRE DE TYPE STYRÈNE-BUTADIÈNE-STYRÈNE (SBS), ARMÉE DE POLYESTER, D'UNE MASSE SURFACIQUE NOMINALE DE 250 G/M².

- 1. ISOLANT EN POLYSTYRENE EXPANSÉ (PSE) CONFORME À LA NORME CANULC-5701, DE TYPE 2, DE L'ÉPAISSEUR INDIQUÉE, À RIVES À FEUILLEURE.

PROTECTION DES OUVRAGES EN PLACÉ

- PROTÉGER LES MURS, LES CHEMINS DE CIRCULATION, LES TOITURES INCLINÉES ET LES OUVRAGES VOISINS DES ENDOIRTS OÙ L'ON DOIT HISSER OU METTRE EN ŒUVRE DES MATÉRIAUX OU DES MATÉRIELS.
- FAIRE EN SORTIE QUE LE LAID DE PLUIE SONT ÉVACUÉS VERS LA CROISSANCE DE LA TOITURE. LES PLUS LOIN POSSIBLE DE LA FAÇADE DU BÂTIMENT, ET CE, JUSQU'À CE QUE LES AVALOIRS OU LES ENTONNOIRS AIENT ÉTÉ INSTALLÉS ET RACCORDÉS.
- À LA FIN DE CHAQUE JOURNÉE DE TRAVAIL, OU LORSQUE LES TRAVAUX SONT INTERROMPUS À CAUSE DU MAUVAIS TEMPS, PROTÉGER LES SURFACES FINIES DE MÊME QUE LES MATÉRIAUX QUI SONT ÉTÉ RETIRÉS DU LOCAL, OU DE L'AIRE D'ENTREPOSAGE.

- FIXER MÉCANIQUEMENT LES PLAQUES DE PLÂTRE À MAT DE VERRRE AU SUPPORT PORTEUR EN ACIER À L'AIDE DE VIS ENFONÇÉES DANS LA FACE SUPÉRIEURE DES NERVURES DU SUPPORT, À 400 MM D'ENTRAÎNE DANS LES DIX SENS
- PLACER LE REVÊTEMENT DANS LE SENS DE LA LONGUEUR, PERPENDICULAIREMENT AUX NERVURES DU SUPPORT, DE MANIÈRE QUE LES JOINTS D'EXTREMITÉ SOIENT DÉCALÉS ET COMPLÈTEMENT APPUYÉS SUR LES NERVURES.

APPLICATION DU PRIMAIRE

- APPLIQUER UN PRIMAIRE SUR LE SUPPORT EN PLAQUES DE PLÂTRE, EN RESPECTANT LE DOSAGE RECOMMANDÉ PAR LE FABRICANT.

POSE DU PARE-VAPEUR

- COLLER LE PARE-VAPEUR AVEC UN ADHÉSIF AU SOLVANT, SELON LES INSTRUCTIONS DU FABRICANT.

RÉALISATION D'UNE COUVERTURE À MEMBRANE

POSE D'ISOLANT EN ADHÉRENCE TOTALE, PAR COLLAGE À L'ADHÉSIF

POSE D'ISOLANT EN ADHÉRENCE TOTALE, PAR COLLAGE À L'ADHÉSIF

- COLLER L'ISOLANT AU PARE-VAPEUR CONTRECOLLÉ, AVEC UN ADHÉSIF À BASE DE SOLVANT.
- PLACER LES PANNEAUX EN RANGS PARALLÈLES DÉCALÉS. LES PANNEAUX DOIVENT ÊTRE JOINTIFS, EN CONTACT SERRE.
- EN FIN DE RANG, COUPER LES PANNEAUX À LA LONGUEUR NÉCESSAIRE.
- APPLIQUER L'ADHÉSIF EN BANDES CONTINUES DISPOSÉES À 300 MM D'ENTRAÎNE.

POSE DE L'ISOLANT DE FORME EFFILÉE

- POSER L'ISOLANT DE MANIÈRE QU'IL CONSTITUE LA DEUXIÈME COUCHE ISOLANTE, SELON LES INDICATIONS DES DESSINS D'ATELIER. LES JOINTS ENTRE COUCHES SONT SERRÉES DOIVENT ÊTRE DÉCALÉS D'AU MOINS 150 MM.

POSE DES PANNEAUX DE DOUBLAGE, EN ADHÉRENCE

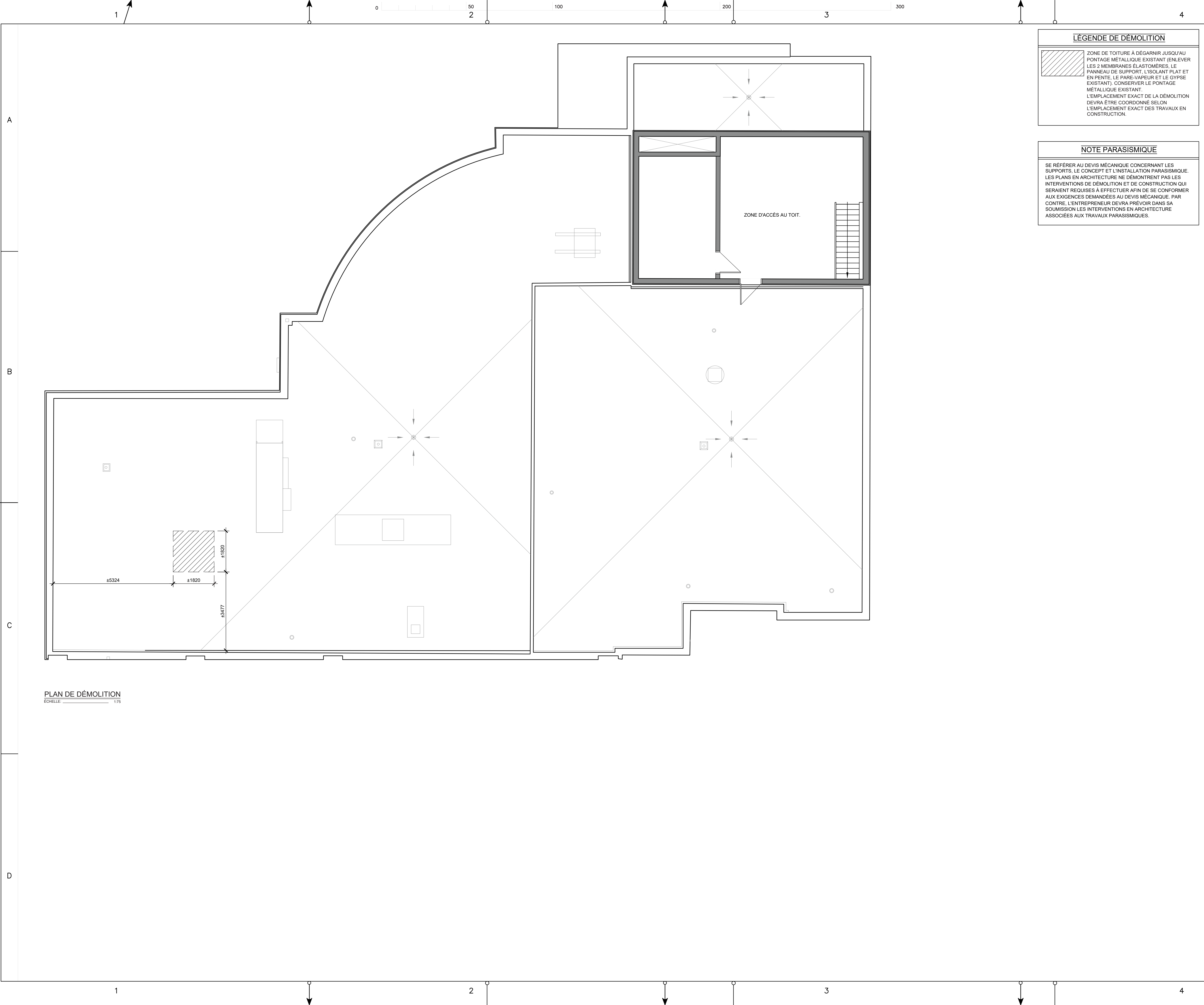
- COLLER LES PANNEAUX DE DOUBLAGE OU DE RECouvreMENT SUR L'ISOLANT AVEC UN ADHÉSIF VULCANISANT APPLIQUÉ À RAISON DE 1 LM².
- PLACER LES PANNEAUX EN RANGS PARALLÈLES DÉCALÉS, AVEC CHEVAUEMENT D'ENVIRON 25 MM.
- COUPER LES EXTRÉMITÉS SELON LES BÉSONS PUIS APPLIQUER L'ADHÉSIF EN BANDES CONTINUES À 300 MM D'ENTRAÎNE.

POSE DE LA COUCHE DE BASE

- COMMENCER AU POINT BAS, EN ÉVOLUANT PERPENDICULAIREMENT À L'AXE DE LA PENTE, DÉROULER LA MEMBRANE DE LA COUCHE DE BASE, L'ALIGNER, PUIS L'ENROULER À PARTIR DE SES DEUX EXTRÉMITÉS.
- DÉROULER LA MEMBRANE POUR COUCHE DE BASE ET LA SOUTIENIR AU CHÂLUMEAU SUR LE SUPPORT DE COUVERTURE, EN ÉVITANT DE BRÛLER LA MEMBRANE, SON ARMATURE OU LE SUPPORT.
- FAIRE CHEVAUCHER LES FEUILLES DE MEMBRANE D'AU MOINS 75 MM ET 150 MM, SUR LES CÔTÉS ET LES EXTRÉMITÉS RESPECTIVEMENT.
- LA COUCHE DE BASE NE DOIT PRÉSENTER NI BOURSOUFLURE, NI PLISSEMENT, NI BAÏLÈMENT.

POSE DE LA COUCHE DE FINITION

- COMMENCER AU POINT BAS, EN ÉVOLUANT PERPENDICULAIREMENT À L'AXE DE LA PENTE, DÉROULER LA MEMBRANE POUR COUCHE DE FINITION, L'ALIGNER, PUIS, L'ENROULER À PARTIR DE SES DEUX EXTRÉMITÉS.
- DÉROULER LA MEMBRANE POUR COUCHE DE FINITION ET LA SOUTIENIR AU CHÂLUMEAU SUR LA COUCHE DE BASE. ÉVITER DE BRÛLER LA MEMBRANE OU SON ARMATURE.
- FAIRE CHEVAUCHER LES FEUILLES DE MEMBRANE D'AU MOINS 75 MM ET 150 MM, SUR LES CÔTÉS ET LES EXTRÉMITÉS RESPECTIVEMENT. LES JOINTS DANS LA COUCHE DE FINITION DOIVENT ÊTRE DÉCALÉS D'AU MOINS 300 MM PAR RAPPORT À CEUX DE LA COUCHE DE BASE.
- LA COUCHE DE FINITION NE DOIT PRÉSENTER NI BOURSOUFLURE, NI PLISSEMENT, NI BAÏLÈMENT.



LÉGENDE DE DÉMOLITION

ZONE DE TOITURE À DÉGARNIR JUSQU'AU PONTAGE MÉTALLIQUE EXISTANT (ENLEVER LES 2 MEMBRANES ÉLASTOMÈRES, LE PANNEAU DE SUPPORT, L'ISOLANT PLAT ET EN PENTE, LE PARE-VAPEUR ET LE GYPSE EXISTANT). CONSERVER LE PONTAGE MÉTALLIQUE EXISTANT. L'EMPLACEMENT EXACT DE LA DÉMOLITION DEVRA ÊTRE COORDONNÉ SELON L'EMPLACEMENT EXACT DES TRAVAUX EN CONSTRUCTION.

NOTE PARASISMIQUE

SE RÉFÉRER AU DEVIS MÉCANIQUE CONCERNANT LES SUPPORTS, LE CONCEPT ET L'INSTALLATION PARASISMIQUE. LES PLANS EN ARCHITECTURE NE DÉMONTRENT PAS LES INTERVENTIONS DE DÉMOLITION ET DE CONSTRUCTION QUI SERAIENT REQUISES À EFFECTUER AFIN DE SE CONFORMER AUX EXIGENCES DEMANDÉES AU DEVIS MÉCANIQUE. PAR CONTRE, L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉVOIR DANS SA SOUMISSION LES INTERVENTIONS EN ARCHITECTURE ASSOCIÉES AUX TRAVAUX PARASISMQUES.

Conseillers professionnels

ARCHITECTURE

+ design inc

1885, Saint-Louis, Gatineau (Québec) J8T 6G4
Téléphone : 819-485-1054

Ordre des architectes

A 4915

KARINE BOIVIN

ARCHITECTE

du Québec

24	10	18	POUR APPEL D'OFFRES	J.B.	
24	09	13	ÉMISSION 100%	J.B.	
24	06	28	ÉMISSION 75%	J.B.	
A	M	J	Date	Modification	Par
			Date d'émission		

A

B

C

A- Numéro du détail
B- Numéro de la feuille demandant le détail
C- Numéro de la feuille où apparaît le détail

Société québécoise des infrastructures

Québec

Client

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

Projet

REMPLACEMENT DE CHAMBRES FROIDES

75 RUE SAINT-FRANÇOIS
GATINEAU, QC.

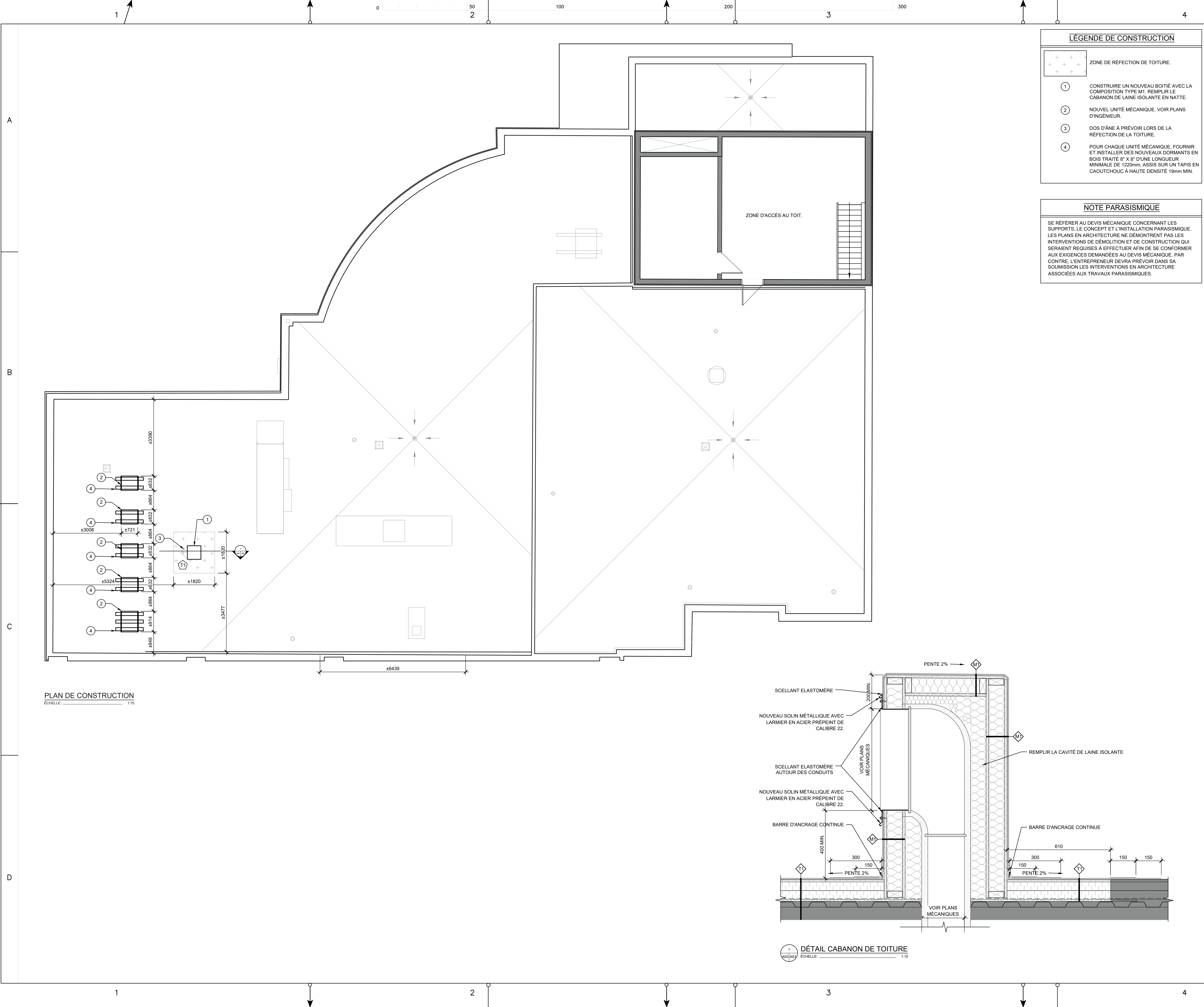
Titre du dessin

PLAN DE DÉMOLITION

D.A.C.

526340A001S0000000000

Projet par	J.B.	Projet par	J.B.	Projet par	K.B.
Date	A M J	Date	A M J	Date	A M J
Projet n°	24-1024			Rapport	
5 2 6 3 4 0			INDIQUÉ		
Feuille n°			De		
A02			03		
0 2 4 3 0 - 0 0 5					



LÉGENDE DE CONSTRUCTION

ZONE DE RÉFECTION DE TOITURE:

- CONSTRUIRE UN NOUVEAU BOITIÉ AVEC LA COMPOSITION TYPE M1. REMPLIR LE CABANON DE LAINE ISOLANTE EN NATTE.
- NOUVEL UNITÉ MÉCANIQUE. VOIR PLANS D'INGÉNIEUR.
- DOS D'ÂNE À PRÉVOIR LORS DE LA RÉFECTION DE LA TOITURE.
- POUR CHAQUE UNITÉ MÉCANIQUE, FOURNIR ET INSTALLER DES NOUVEAUX DORMANTS EN BOIS TRAITÉ 8" X 8" D'UNE LONGUEUR MINIMALE DE 1220mm, ASSIS SUR UN TAPIS EN CAOUTCHOUC À HAUTE DENSITÉ 19mm MIN.

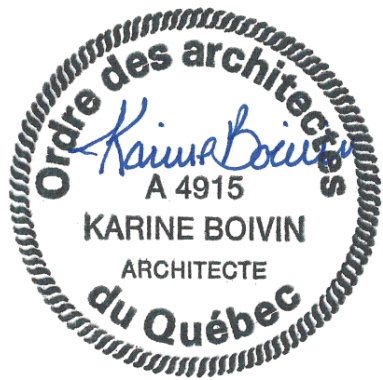
NOTE PARASISMIQUE

SE RÉFÉRER AU DEVIS MÉCANIQUE CONCERNANT LES SUPPORTS, LE CONCEPT ET L'INSTALLATION PARASISMIQUE. LES PLANS EN ARCHITECTURE NE DÉMONTRENT PAS LES INTERVENTIONS DE DÉMOLITION ET DE CONSTRUCTION QUI SÉRAIENT REQUISES À EFFECTUER AFIN DE SE CONFORMER AUX EXIGENCES DEMANDÉES AU DEVIS MÉCANIQUE. PAR CONTRE, L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉVOIR DANS SA SOUMISSION LES INTERVENTIONS EN ARCHITECTURE ASSOCIÉES AUX TRAVAUX PARASISMQUES.

Conseillers professionnels

4 ARCHITECTURE
+ design inc

1885, Saint-Louis, Gatineau (Québec) J8T 6G4
Téléphone : 819-485-1054



24	10	18	POUR APPEL D'OFFRES	J.B.
24	09	13	ÉMISSION 100%	J.B.
24	06	28	ÉMISSION 75%	J.B.
A	M	J	Date	Modification
			Date d'émission	Par

A	B	C
A-	B-	C-
Nombre de la feuille	Nombre de la feuille demandée	Nombre de la feuille où apparaît le détail

Société québécoise des infrastructures
Québec

Client: SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

Projet: REMPLACEMENT DE CHAMBRES FROIDES

75 RUE SAINT-FRANÇOIS GATINEAU, QC.

Titre du dessin: PLAN DE CONSTRUCTION

526340A001S0000000000

PLAN DE CONSTRUCTION

PLAN DE CONSTRUCTION

PLAN DE CONSTRUCTION

PLAN DE CONSTRUCTION

PLAN DE CONSTRUCTION

PLAN DE CONSTRUCTION

PLAN DE CONSTRUCTION